Le rôle central de l’Etat français dans le maintien d’une élite békée en Martinique.

Après plus de 1000 plaintes citoyennes déposées contre le Groupe Bernard Hayot (GBH), le principal distributeur alimentaire de l’île a récemment décidé de porter plainte contre X, dénonçant “une campagne de déstabilisation d’une ampleur sans précédent”, défendant ses pratiques commerciales qui sont pourtant au centre des critiques émises par le mouvement social contre la vie chère. L’avocat des plaignants dénonce le caractère "grotesque" de la communication de GHB. En effet, le groupe maintient une opacité complète de ses comptes qui ne permet pas d’assurer une transparence vis à vis de la population martiniquaise, et qui lui a valu d’être assigné en justice et sommé de publier ses comptes avant le 13 février. Alors, ce communiqué ne fait que creuser le fossé qui sépare les grands groupes économiques de l’île d’un peuple écrasé par la vie chère.

Maël Lavenaire, docteur en Histoire contemporaine, revient sur le soutien systémique de l'État français à l’élite économique békée en Martinique après l’abolition de l’esclavage en 1848.

Ses explications permettent de comprendre les adaptations successives de cette minorité, afin de garder un contrôle de l’économie de l’île. L’aide financière, législative et répressive de l'Etat a grandement aidé les békés dans leur mutation, d’un système plantocratique à une domination de la grande distribution, aujourd’hui centrale dans la lutte contre la vie chère.

Après l’abolition de l’esclavage en 1848, quelle politique est menée par l’Etat français pour assurer une transition post-esclavagiste?

L'État et l'administration coloniale veulent mettre en place une transition pour assurer que l'économie sucrière ne soit pas déstabilisée, pilier économique dirigé par une plantocratie qui domine socialement. Cela se traduit par l'indemnisation des planteurs et des propriétaires d'esclaves votée par la loi du 30 avril en 1849, pour toutes les colonies françaises, à hauteur de 126 millions de francs, dont 6 millions utilisées pour créer la banque coloniale en 1852. En parallèle, l'État développe un arsenal juridique accentuant la précarité des martiniquais , exemplifié par le statut d'ouvrier agricole. Il s'agit d'obliger la masse à présenter des contrats d'engagements, d'exercer un contrôle social sur les afro-descendants et s'assurer qu'ils ont des missions précises, pour des salaires de misère. En parallèle, l'administration coloniale permet la migration de travailleurs indiens, dont les contrats déjà négociés, avec des salaires très bas, visent à empêcher les afro-descendants qui se trouvent en position de force sur ce marché, de négocier les meilleurs salaires.

Face à ce système enraciné dans une vision coloniale, comment réagissent les martiniquais?

En réponse au maintien des masses dans cette logique de surexploitation, le mouvement ouvrier naît à la fin du 19ème siècle. Celui-ci va être fortement réprimé. En 1900, il s'agit de la première grande grève en Martinique des ouvriers agricoles qui se solde par 14 morts et de nombreux blessés. Ce soutien répressif colonial, on le trouve tout au long du 20ème siècle.

Comment sont appréhendées les mobilisations sociales liées à la départementalisation de la Martinique dès 1948?

La loi du 19 mars 1946 va changer le statut des Antilles en département français. Après 1945 émerge une forte demande sociale de la part des classes moyennes

et ouvrières, donnant lieu à une alliance entre le parti communiste et la CGT. Dans ce cadre, la revendication principale est l'égalité salariale entre les ouvriers agricoles martiniquais et les métropolitains. On constate une fermeture politique de l'État sur les revendications de la CGT, symbolisé par la grève de 1948, qui fait 3 morts, assassinés par la gendarmerie.

Cette répression coloniale est en partie justifiée par une vision similaire des populations martiniquaises par les békés et l'Etat?

On observe des relations étroites entre les deux parties, qui partagent une vision similaire des martiniquais. Au début de la départementalisation, le patronat argumente que les ouvriers agricoles sont naturellement paresseux, et que toute augmentation des salaires ne pourrait engendrer que plus d'absentéisme, plus de problèmes économiques et le spectre de la ruine, mythe continu depuis l'abolition de l'esclavage. Deux inspecteurs généraux envoyés par l'État en 1947 et en 1949 vont épouser cette vision dans leur rapport. Dans le cadre de la sécurité sociale, le versement d'aides financières directes serait un problème car les afro-descendants ne sont pas assez éduqués pour pouvoir les utiliser correctement. Ils préconisent de le faire par le versement de biens en nature. En 1955, un système de sécurité sociale émerge, sur le fondement que les antillais ne peuvent pas percevoir les mêmes aides.

Malgré une forte répression, les mobilisations des martiniquais vont-elles s'avérer efficaces ?

Dans les années 1950, des mobilisations s'organisent contre la vie chère et les discriminations sociales et coloniales. Les fonctionnaires antillais vont s'investir afin d'obtenir une majoration de salaire. Ce sera un long processus entre leurs grandes grèves de 1953, où ils obtiennent cette indemnité de vie chère autour de

30% et en 1957, où le taux passe à 40%. Aussi, au début des années 60, le contexte de décolonisation mondiale va inciter le gouvernement à mettre en place l'indexation des salaires minimums aux antilles aux salaires métropolitains.

Ces avancées sociales vont-elles également profiter aux békés?

Oui, car les békés peuvent investir dans le secteur de la consommation et de la grande distribution, profitant de l'augmentation du pouvoir d'achat et de la volonté des classes moyennes d'épouser un certain modèle de consommation, qui prône des produits de l'extérieur. Aujourd'hui, c'est cette transition qui est à l'origine de l'oligopole dans le secteur de la grande distribution, et donc du mouvement social contre la vie chère.

L'État français a un rôle important dans cette transition ?

Les békés profitent d'une domination de la propriété foncière. Officiellement, la loi du 2 août 1961 est censée y remédier, mais va être un véritable échec dans son application. Dès 1961, des notes ministérielles montrent que l'objectif n'est pas de déposséder ces familles, on leur fait savoir que leur puissance foncière sera maintenue. Finalement, il n'y aura pas d'expropriation, ce que les békés vont utiliser pour la grande réorganisation économique des années 1960. Concrètement, quand ils décident de se désengager de l'économie sucrière, en fermant 6 usines sur 13, cela leur permet de vendre des terres qu'ils jugent inutiles, d'exercer une certaine spéculation pour maintenir des prix à un niveau élevé, et d'investir de manière massive les capitaux dans les secteurs économiques ciblés. Dans le même temps, les békés vont présenter cette période comme une crise économique, et demandent le soutien de l'État. Ils vont bénéficier du plan de relance de l'économie sucrière et de subventions à hauteur

de 140 millions de francs. Cet argent sera détourné par les békés, pour investir dans de nouveaux secteurs, par exemple la grande distribution ou la banane.

Le développement d'un oligopole dans ces secteurs, accompagné par l'Etat français, et aujourd'hui au cœur de la lutte contre la vie chère, est contesté dans les revendications actuelles ?

En 2017, l'INSEE évaluait que 12% de la population martiniquaise vivait en situation d'extrême pauvreté et que 22% vivait sous le seuil de pauvreté national. Les disparités économiques et sociales, entretenues depuis 1848, nourrissent les clivages et les mobilisations d'aujourd'hui.

Pierrot Bacon